

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

2011-11-212 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2011
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt la liste de correspondance au 31 octobre 2011
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.1.2 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 7.2 Autres comités :
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Servitudes – postes de pompage rue Principale, Spring et Blouin
 - 8.1.2 Possession de la rue des Sources
 - 8.1.3 Possession de la rue des Boisés – phase 1
 - 8.1.4 Possession de la rue Provost
 - 8.1.5 Ventilation de l'hôtel de ville
 - 8.1.6 Dérogation mineure no. 2011-10-0001
 - 8.1.7 Acceptation du budget 2012 de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
 - 8.1.8 Liste de destruction des documents
 - 8.1.9 Achat du sel à déglacage
 - 8.1.10 Travaux Bell Canada – fibre optique rues Galipeau / Lévis
 - 8.1.11 Travaux Bell Canada – développement Mont Blanc
 - 8.1.12 Prolongement de la rue du Parc – vente du terrain
 - 8.1.13 Soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François
 - 8.1.14 Travaux en surplus aux biodisques
 - 8.1.15 Vacances du directeur des travaux publics
 - 8.1.16 Changement de statut de l'inspecteur municipal Stéphane Roy
 - 8.1.17 Modification à la politique sur les frais de déplacement
 - 8.1.18 Réception finale des travaux – Parc Pomerleau
 - 8.1.19 Avancement des travaux – poste de pompage Blouin
- 9. Adoption des règlements**
 - 9.1 Règlement no. 549 - règlement pour déterminer la vitesse sur le réseau routier municipal
 - 9.2 Règlement no. 541 projet final modifiant le règlement de zonage 436

10. **Avis de motion à donner**
 - 10.1 Règlement no. 551 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 10.2 Règlement no. 503 A - vente extérieure
11. **Varia affaires nouvelles**
Aucune
12. **2^e période de questions**
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
13. **Levée de la séance ordinaire**
14. **Prochaine séance ordinaire** : Lundi le 5 décembre 2011 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 novembre 2011 soit approuvé et adopté tel que déposé avec l'ajout au point 8.1.20 Virage Santé mentale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2011-11-213 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 soit approuvé et adopté avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34)

Madame Lise Bégin : Dépose une lettre au Conseil concernant la réduction de vitesse sur la route 112 à partir du Poulet du Pont couvert 6150 route 112 jusqu'au chemin Talbot.

Madame Maryse Labonté : Fait des remerciements concernant les travaux d'asphaltage sur chemin Galipeau.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 34.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance en date du 31 octobre 2011.

7.1.1.
2011-11-214 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du **31 octobre 2011** au montant de **148 051.64 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :

La mairesse dépose le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

7.2

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Informe les citoyens :
 - Que le 13 novembre prochain il y aura une messe à East Angus à 10 h 30;
 - Que le lieutenant Rose de la S.Q. a mentionné que sur 7 personnes décédées suite à des accidents, 5 personnes ne portait pas la ceinture de sécurité;
 - La loi 121 pour les heures de circulation des V.H.R., la MRC va adopter un règlement afin de permettre la prolongation des heures de circulation;
 - Le budget de la MRC devrait augmenter de 2.71%.

Madame Diane Talbot :

- La Chambre de commerce va lancer au début de l'année 2012, un répertoire des commerçants de la MRC pour inciter l'achat local;
- Donne un compte rendu du transport collectif et du transport en commun;
- Donne aussi un compte rendu des finances de la municipalité.

Monsieur André Tousignant :

- Donne un compte rendu sur le nombre d'abonnés à internet haute vitesse pour Ascot Corner; 3 abonnés et 2 en attente;
- La rencontre pour la sécurité publique aura lieu le 19 décembre prochain;
- Informe que présentement le directeur général et lui-même travaillent sur la mise à jour du plan des mesures d'urgence.

Monsieur Stanley Boucher :

- Mentionne que le brunch des chevaliers au profit de la bibliothèque a rapporté 267 \$;
- L'O.M.H. regarde les nouvelles règles pour l'attribution des logements;
- Le Salon des artisans et des collectionneurs aura lieu dimanche le 13 novembre prochain de 10 h 00 à 17 h 00;
- Demande si c'est exact que le feu de circulation au coin du chemin Galipeau et de la route 112 serait installé seulement en 2014.

Madame Michèle Thériault :

- Mentionne qu'il y a eu deux soirées de présentation par deux firmes d'ingénierie pour trouver des solutions sur le traitement des eaux usées;
- Les travaux de voirie en cours sont : niveleuse, fossés et changer des ponceaux en préparation des travaux pour l'année 2012;
- A assisté avec les autres élus à une formation sur le code d'éthique pour les élus municipaux.

Monsieur Kevin Mackey :

- Donne de l'information sur le Salon des artisans du 13 novembre prochain;
- Mentionne que le comité des loisirs est en mode préparatoire pour le prochain carnaval;

- Demande s'il y a des gens intéressés pour la prochaine opération Nez-Rouge en décembre;
- Que les employés réparent les bandes de patinoire du parc Goddard.

Monsieur Michel Choquette :

- Informe les citoyens que la réparation du pont sur le chemin Roberge est dans la programmation 2012 pour le MTQ;
- Monsieur Bouchard du MTQ donnera au début de l'année 2012, de l'information sur l'état des ponts et ponceaux qui appartiennent au ministère sur le territoire de la municipalité;
- La protection des monts Stoke a déposé un projet phase II;
- La planification des travaux pour l'année 2012 est en préparation avec les budgets.

8.1.1

2011-11-215 SERVITUDES DE PASSAGE – POSTES DE POMPAGE RUE PRINCIPALE, SPRING ET BLOUIN :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ascot Corner a trois postes de pompage des eaux usées qui sont situés sur ou à proximité des propriétés privées sur les rues Principale, Spring et Blouin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir des servitudes de passage pour la localisation de ces postes de pompage et des tuyaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate la notaire Me Isabelle Dumont à préparer les trois servitudes de passage suivantes :

- Rue Principale : lots 1 385 416 parcelle 1 et parcelle 2, propriété de Madame Line Lecours et Monsieur Gilles Kenney du 5731 rue Principale;
- Rue Spring : lot 4 180 382 partie, propriété de Monsieur Alain Rodrigue du 248 rue Spring;
- Rue Blouin : lot 1 384 925 partie, propriété de Madame Pauline Côté du 5615 rue Blouin.

Et que la mairesse Madame Nathalie Bresse et le directeur général Monsieur Daniel St-Onge soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2011-11-216 PRISE DE POSSESSION DE LA RUE DES SOURCES :

CONSIDÉRANT QUE la construction de la rue des Sources a été construite selon les plans et devis déposés et selon notre réglementation et que celle-ci a été acceptée par notre département technique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU** que le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de la rue des Sources et accepte d'en prendre possession. Que Me Isabelle Dumont, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que la mairesse Madame Nathalie Bresse et le directeur général Monsieur Daniel St-Onge soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.3

2011-11-217 PRISE DE POSSESSION DE LA RUE DES BOISÉS - PHASE 1 :

CONSIDÉRANT QUE la construction de la rue des Boisés – phase 1 a été construite selon les plans et devis déposés et selon notre réglementation et que celle-ci a été acceptée par notre département technique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de la rue des Boisés – phase 1 et accepte d'en prendre possession. **QUE** Me Isabelle Dumont, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que la mairesse Madame Nathalie Bresse et le directeur général Monsieur Daniel St-Onge soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.4

2011-11-218 PRISE DE POSSESSION DE LA RUE PROVOST :

CONSIDÉRANT QU'UN la construction de la rue Provost a été construite selon les plans et devis déposés et selon notre réglementation et que celle-ci a été acceptée par notre département technique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux de la rue Provost et accepte d'en prendre possession. **QUE** Me Isabelle Dumont, notaire soit mandatée pour rédiger l'acte notarié et que la mairesse Madame Nathalie Bresse et le directeur général Monsieur Daniel St-Onge soient mandatés pour signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.5

2011-11-219 TRAVAUX DE VENTILATION À L'HÔTEL DE VILLE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des travaux de rénovation dans les bureaux de l'Hôtel de Ville et que pour respecter les normes de santé / sécurité nous devons procéder à l'installation d'un échangeur d'air;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'installation est de \$ 4329.15 taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'installation d'un échangeur d'air dans les bureaux de l'Hôtel de Ville et que le coût de \$ 4,329.15 taxes incluses soit payé à même le fond de roulement et remboursé sur 3 ans.

Poste budgétaire : Fond de roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.6
2011-11-220 DÉROGATION MINEURE NO. 2011-10-0001
CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2011, il y a eu un avis public dans le journal la Tribune concernant la demande de dérogation mineure no. 2011-10-0001 et que celle-ci a été étudié au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter les lots 4 238 651, 4 239 652, 4 378 498 et 4 378 500 et que pour les lots 4 378 502 et 4 378 499 si les terrains voisins sont au promoteur, ces deux terrains devront être rendus conformes à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour régulariser la superficie des terrains selon la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte en tenant compte de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme les lots 4 238 651, 4 239 652, 4 378 498, 4 378 500, 4 378 502 et pour le lot no. 4 378 499 le promoteur doit le rendre conforme à la réglementation et un plan de lotissement global devra être refait et déposé à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.7
2011-11-221 ACCEPTATION BUDGET 2012 – RÉGIE INTER MUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST-ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie inter municipale d'incendie de la Région d'East-Angus a accepté son budget pour l'année 2012 avec : des revenus de \$ 442 327 et des dépenses de \$ 442 327;

CONSIDÉRANT QUE ce budget représente une augmentation de \$ 33 136 pour la municipalité d'Ascot Corner, comparativement au budget de l'année 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner refuse le budget pour l'année 2012 de la Régie inter municipale d'incendie de la Région d'East-Angus tel que déposé et demande au conseil d'administration de refaire le budget 2012 avec une ventilation plus détaillées des postes budgétaires et d'avoir plus de vigilance et de rigueur envers les procédures administratives selon le code municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.8
2011-11-222 LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT QUE les archivistes ont procédé à la mise à jour des documents à détruire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents à détruire doit-être approuvée par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité

d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire telle que déposée par le directeur général / secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.9

2011-11-223 ACHAT DU SEL À DÉGLAÇAGE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix à deux fournisseurs, Mine Seleine \$ 91.64 / T.M. et Sel Warwick \$ 97.99 / T.M. Les frais de transport sont inclus dans le prix pour les deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé la qualité du sel de Sel Warwick était supérieure à Mine Seleine – taux d'humidité, saleté et autres, l'efficacité est donc supérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation et autorise d'acheter le sel de Sel Warwick au coût de \$ 97.99 / T.M. les frais de transport inclus.

Poste budgétaire : 02-330-00-622

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.10

2011-11-224 TRAVAUX BELL CANADA – FIBRE OPTIQUE RUES GALIPEAU / LÉVIS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'intervention de Bell Canada pour l'ajout d'un câble de fibre optique sur une distance de 264 m le long de la route 112, 518m sur le chemin Galipeau et 140m sur la rue Lévis ainsi qu'un boîtier aérien face au 4498 rue Lévis;

CONSIDÉRANT QUE tout est conforme à notre réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la demande d'intervention de Bell Canada telle que décrite ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.11

2011-11-225 TRAVAUX BELL CANADA – DÉVELOPPEMENT MONT BLANC :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'intervention de Bell Canada pour la mise en place de câbles de fibre optique dans la structure souterraine et aérienne existantes de Bell en usage conjoint avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE tout est conforme à notre réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la demande d'intervention de Bell Canada telle que décrite ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.12

2011-11-226 PROLONGEMENT DE LA RUE DU PARC – VENTE DE TERRAIN :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu demande pour l'achat du terrain qui prolonge la rue du Parc;

CONSIDÉRANT QUE cette vente permettrait au propriétaire du lot 1 384 904 de se construire et de se connecter au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des terrains dans ce secteur au nouveau rôle d'évaluation est de 19.11 \$ / mètre carré;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de vendre le terrain qui prolonge la rue du Parc au prix de 19.50 \$ / mètre carré et que les coûts de l'arpenteur, du notaire etc. ... sont au frais de l'acheteur; Aussi de regarder l'opportunité de garder une bande de ± 10 pieds pour les piétons dans la ligne de lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.13

2011-11-227 SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de soutien financier pour la Place aux jeunes du Haut Saint-François pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2012 les municipalités qui seront explorées par les jeunes suite à leur demande sont Ascot Corner, Dudswell, East-Angus, Westbury et Weedon;

CONSIDÉRANT QUE l'argent qui est donnée par la municipalité retourne en partie dans la municipalité soit en repas, en Hébergement ou autre;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la somme de \$ 552.20 pour les activités Place aux jeunes Haut Saint-François en 2012.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.14

2011-11-228 TRAVAUX DE RÉPARATION AUX BIODISQUES :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des travaux de mise aux normes aux biodisques dans le cadre du programme de subvention PIQM;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux nous avons découvert que les disques étaient dans un très mauvais état;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les travaux tels que présentés par le Groupe SM

pour un coût d'environ 65 000 \$ et que ceux-ci seront acceptés par le MAMROT et inclus dans le programme de subvention PIQM.

Poste budgétaire : 03-310-00-031

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.15

2011-11-229 VACANCES DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE durant les travaux de réfection des routes l'été dernier Monsieur Marc Bernier a dû annuler deux semaines de vacances;

CONSIDÉRANT QU'IL est difficile pour lui de reprendre ces deux semaines de vacance avant la fin de l'année 2011 et qu'il serait préférable de lui payer;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de payer à monsieur Marc Bernier les deux semaines de vacances qui non pas été prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.16

2011-11-230 CHANGEMENT DE STATUT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL STÉPHANE ROY :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Roy a été embauché avec le statut de salarié permanent à temps partiel – 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE nous devons s'assurer d'une permanence comme inspecteur municipal et aussi aux services techniques pour être en mesure de répondre aux besoins des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de changer le statut d'employé de monsieur Stéphane Roy comme salarié permanent à temps complet et que sa description soit changée pour inclure les services techniques mais que l'échelle salariale est la même soit le niveau 1 de la convention collective. Et ce à partir d'aujourd'hui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.17

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

REPORTÉ

8.1.18

2011-11-231 RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX – PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE la visite finale des travaux au Parc Pomerleau a été effectuée le 11 octobre 2011 et que Messieurs Marc Bernier, Steve Leblanc et Jacques Poulin du Groupe Poly-Tech inc étaient présents et qu'aucune déficience n'a été notée. Il est recommandé de payer la retenue provisoire à Excavation Steve Leblanc inc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU** que le conseil de la municipalité

d'Ascot Corner sous recommandation de la firme d'ingénieur Le Groupe Poly-Tech inc accepte de verser la retenue provisoire au montant de \$ 7,003.43 taxes incluses.

Poste budgétaire : 55-134-00-000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.19

2011-11-232 AVANCEMENT DES TRAVAUX – POSTE DE POMPAGE BLOUIN :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux décomptes pour les travaux au poste de pompage Blouin – le premier au montant de 192, 496.90 plus taxes et le deuxième au montant de \$ 70134.97 plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner sous recommandation de la firme d'ingénieur Le Groupe SM inc accepte de payer les deux décompte pour un montant total de \$ 299,203.37 taxes incluses

Poste budgétaire : 03-310-00-031

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.1.20

2011-11-233 FONDATION PAULINE BEAUDRY :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation pour le concert de Noël, dimanche le 4 décembre 2011 à l'église de Weedon à 14 h 00, qui permet d'amasser des fonds pour soulager la misère et aider les familles dans le besoin de la MRC du Haut Saint-François;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller André Tousignant, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner achète deux billets au coût de 10 \$ chacun et que ces deux billets soient donnés à des gens dans le besoin selon le jugement de Virage Santé mentale.

Poste budgétaire : 02-190-02-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

9.1

**2011-11-234 PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 549
RÈGLEMENT POUR DÉTERMNER LA
VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL**

Règlement numéro 549, pour déterminer la vitesse maximal aux différents endroits sur le réseau municipal.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2011 à 19 h 30;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement no. 549 pour déterminer la vitesse maximale aux différents endroits sur le réseau municipal.

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Les limites de vitesse sont fixées à l'article 328 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.C-24.2)

ARTICLE 2

Sauf sur les chemins où une signalisation contraire apparaît et sans restreindre la portée de l'article 327 du Code de la sécurité routière, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

1. Excédent 70 km/h sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre;
 - Chemin de la Rivière
 - Chemin Boucher
 - Chemin Galipeau
 - Chemin Biron
 - Chemin Spring
2. Excédant 30 km/h sur la rue du Collège et Principale à partir de l'intersection de la rue du Collège jusqu'à la rue Bastonnais.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIRECTEUR GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

2011-11-235 9.2
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 541 - PROJET FINAL
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 436**

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 23 AOÛT 2011;

ATTENDU QUE LA MRC A DONNÉ LE CERTIFIAT DE CONFORMITÉ PRÉLIMINAIRE POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT ET QUE SUITE À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION IL N'Y A AUCUNE MODIFICATION À APPORTER;

ATTENDU QU' il est souhaitable de modifier certains articles de notre règlement de zonage no. 436;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné lors de séance précédente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ LE CONSEILLER ANDRÉ TOUSIGNANT, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** LE CONSEIL ADOPTE LE PROJET FINAL DE RÈGLEMENT NUMÉRO 541 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no. 436, chapitre XV article 15. Droits acquis - Disposition générale est modifiée en ajoutant:

15.0 À la date d'entrée en vigueur du présent règlement, toute construction ou usage dérogatoire exercé est protégé par droits acquis dans la mesure où cette construction ou usage a été effectué conformément aux règlements alors en vigueur ou adoptés postérieurement.

Toutes les constructions et usages existants avant le 17 décembre 1997 bénéficient de droit acquis. Après cette date la tolérance à l'égard d'une situation illégale ne peut conférer un droit acquis quelque soit la durée de la tolérance.

ARTICLE 3

Le règlement de zonage no. 436, grille de spécifications, feuillet 2 et 3 zone M-17, C-4, C-10, RE-20 ajouter la note suivante :

Note 7) La vente de véhicules automobiles est permise pour les ateliers de carrosserie existants sans entreposage extérieur de véhicules et affichage.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.
Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIRECTEUR GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 551 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

AVIS DE MOTION est donné par la **mairesse Nathalie Bresse** qu'à la séance ordinaire du 5 décembre 2011, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 551 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Selon l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le projet de règlement est présenté lors de la séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 552 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 503A.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller **Michel Choquette** qu'à la séance ordinaire du 5 décembre 2011, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 552 pour amender le règlement 503A.

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 55)

Monsieur Fabien Morin:

- Demande si c'est vrai la rumeur que les pompiers de la Régie des incendies demande une accréditation syndicale;
- Demande des explications sur la dérogation mineure.

Monsieur Jacques Gourde:

- Concernant le feu de circulation au coin Galipeau et de la route 112:
- Concernant le budget de la MRC.

Madame Dolorès Pépin: Mentionne qu'elle est contre le règlement sur les heures de circulation des V.H.R. et de vérifier la réglementation sur la circulation des V.T.T.

Madame Louise Roy: Demande une copie du rapport du maire.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 25.

13.

2011-11-236 LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Lundi le 5 décembre 2011 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE